

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-huit le mercredi vingt-six septembre à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Olivier Debré en Mairie de Chinon, Place du Général de Gaulle à CHINON (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS :

M. C.BORDIER – M. J.V. BOUSSIQUE – M. B.CHATEAU – M. P.CHARRIER – M. L.CHAUVELIN
MME A.CHEVALIER – MME B.CHOUTEAU – M. R.DELAGE – M. Y.DESBLACHES – M. M.DESHAYES
M. J.L.DUPONT – M. M.FERRAND – M. D.FOUCHÉ – MME M.F.GENET – M. D.GODOY – MME M.GREAU
CHIONNA – M. D.GUILBAULT – M. P.GUILLARD – MME F.HENRY – MME C.LAMBERT – M. J.L.LAPORTE
M. M.LESOURD – MME M.LUNETEAU – M. J.L.MARTINEAU – MME M.MILLET – M. G.MORTIER
M. D.MOUTARDIER – MME C.PERIN-BESNARD – MME V.POYART – MME F.ROUX – M. J.SCHUBNEL
M. G.THIBAULT

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Jean ALBERT était représenté par M. Michel DESHAYES, son Suppléant
M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Gilles MORTIER
M. Thierry DEGUINGAND avait donné pouvoir à M. Michel FERRAND
M. Stéphane GOURON avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT
MME Florence GRANDIN avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Laurent CHAUVELIN
MME Corinne LEROY avait donné pouvoir à M. Denis FOUCHÉ
MME Tiphaine MERCIER avait donné pouvoir à MME Marie-Françoise GENET
M. Vincent NAULET avait donné pouvoir à M. Bernard CHATEAU
M. Michel PAVY avait donné pouvoir à MME Martine LUNETEAU
M. Gaëtan THAREAU avait donné pouvoir à Monsieur Rémy DELAGE
MME Marinette YVON avait donné pouvoir à Monsieur Claude BORDIER

Liste des excusés :

MM. Daniel DAMMERY – Daniel HANNEQUART – René MOREAU – Stephan PINAUD – Marc PLOUZEAU
MMES Céline DELAGARDE – Marie-Laure PERRIER

Monsieur Maurice LESOURD a quitté la séance à 18h30 et a remis un pouvoir à Madame Ann CHEVALIER.

Monsieur Jean-Luc MARTINEAU a quitté la séance à 19h15 et a remis un pouvoir à Monsieur Jean SCHUBNEL.

Monsieur Bernard CHATEAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire en date du 24 juillet 2018 est approuvé.

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur Jean-Luc DUPONT résume le rapport d'observations établi par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui a été adressé à chaque conseiller en même temps que la convocation de la séance du conseil.

Il cite notamment les éléments de synthèse de ce rapport et les cinq recommandations de la Chambre Régionale des Comptes pour améliorer encore une gestion qui a conduit à ce que « les soldes intermédiaires de gestion de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sont très favorables. La capacité d'autofinancement nette du budget principal demeure à un niveau conséquent du fait des ressources propres et d'une annuité de la dette maîtrisée. »

A l'issue de cette présentation, Monsieur Laurent CHAUVELIN estime qu'il serait utile de renforcer le Service des Finances.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demande que ce rapport soit examiné plus en détail en Commission des Finances et demande des précisions sur le transfert TEOM/FB qui aurait lésé les propriétaires bailleurs.

Monsieur Bernard CHATEAU souligne les difficultés d'équilibre budgétaire de la gestion de l'Abbaye de Seully.

Monsieur Jean-Luc DUPONT répond :

- que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a déjà acté un renforcement du service des finances et que conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, Madame Marie-Françoise GENET travaille à un renforcement de la fonction Achats Publics ;
- donne son accord pour un examen du rapport en Commission des Finances ;
- explique que la baisse de la TEOM conjuguée à une augmentation moindre du Foncier Bâti a permis soit de baisser la pression fiscale soit de redonner de la marge de manœuvre aux Communes ;
- que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire va engager une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Abbaye de Seully.

Après ce débat, le Conseil acte avoir pris connaissance du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

BEAUMONT EN VERON – INTERVENANTS MUSICAUX

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, le Conseil approuve une participation financière de 7 020 € pour le financement des intervenants musicaux dans les écoles de Beaumont en Véron.

URBANISME

Le Conseil, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Jean-Jacques LAPORTE, Titulaire et Monsieur Jean SCHUBNEL Suppléant, membres de la Commission Locale du Secteur Sauvigné de Chinon ;
- approuve la modification simplifiée n° 4 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune de Chinon ;
- approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune d'Anché.

Départ de Madame Marie-Françoise GENET.

FISCALITÉ

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil Communautaire :

- D'instaurer une **taxe annuelle sur les friches commerciales**.

Accord du Conseil à l'unanimité, Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demandant qu'une information sur la mise en place de cette taxe soit réalisée.

- D'exonérer de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, pour 2019, une liste d'entreprises ayant des contrats pour traiter leurs déchets, conformément à l'article L1521-III-1 du Code Général des Impôts.

Accord du Conseil à l'unanimité.

ACQUISITION

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, propose au Conseil d'acquérir la parcelle cadastrée à Beaumont en Véron Section AB 517 de 1 701 m² au prix de 646,38 € située sur le Parc d'Activités du Véron.

Accord du Conseil à l'unanimité.

EMMAÛS

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil de verser une contribution de 2 245,60 € à l'association Emmaüs pour participer aux frais d'élimination des déchets encombrants des ménages.

Accord du Conseil à l'unanimité.

MISSION LOCALE

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, propose au Conseil un avenant à la convention d'objectifs conclue avec la Mission Locale afin de tenir compte de l'entrée de la Commune de Chouzé sur Loire dans la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire. La subvention de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sera portée à la somme de 29 856 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

- Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, propose au Conseil une **convention de partage de données** entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et les intercommunalités du Saumurois, du Loudunais, du Thouarsais et du Baugeois.

Accord à l'unanimité du Conseil.

- Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, propose au Conseil d'attribuer une **subvention de 1 170 €** à Initiative Touraine en Chinonais pour aider à la reprise d'un salon de coiffure à Chinon et à la création d'un autre à Seully.

Accord à l'unanimité du Conseil.

- Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil approuve la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique dans le cadre du **déploiement du réseau de fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.**

Siège : Chinon - Hôtel de ville

Adresse : 32 rue Marcel Vignaud - BP 110 - 37420 AVOINE - Tél. 02 47 93 78 78 - Fax. 02 47 93 78 87 - Courriel : info@cc-cvl.fr
www.cc-cvl.fr

Le montant de l'investissement s'établit ainsi :

Coût total d'investissements	Délegataire	Etat	FEDER	Région	CD 37	EPCI
14 810 728 €	13 226 564 €	601 982 €	0 €	327 394 €	329 038 €	325 750 €

Et la participation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sera versée ainsi qu'il suit :

Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
81 437 €	81 437 €	81 438 €	81 438 €	325 750 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, présente au Conseil :

- Les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le Véron, Anché et Cravant les Coteaux.
Accord du Conseil à l'unanimité.

- Les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire de la Rive Gauche de la Vienne.
Accord du Conseil à l'unanimité, Monsieur Claude BORDIER faisant remarquer le coût élevé de l'assainissement collectif.

- Les rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la Commune de Chinon.

Monsieur Jean-Luc DUPONT revient sur la suppression du tarif pour les consommations inférieures à 30 m³ décidée en 2018.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE souligne que les petits consommateurs ont subi une augmentation. Aussi Monsieur Jean-Luc DUPONT répond que cette situation est en cours d'analyse et que la commission Eau et Assainissement sera prochainement saisie notamment dans le cadre de l'harmonie des tarifs sur 5 ans.

Après ce débat, les rapports 2017 sont adoptés à l'unanimité.

TARIF ESPACE DETENTE DE LA PISCINE DU VERON

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, propose au Conseil de fixer à 50 € pour 2 heures le tarif de location de l'Espace Détente de la piscine d'Avoine aux associations disposant d'un éducateur qualifié (diplôme de MNS).

Accord du Conseil à l'unanimité.

VENTE DE BOIS

Le Conseil, fixe, à l'unanimité, le tarif de vente de bois du site de l'Ecomusée ainsi qu'il suit :

- 1 stère de bois blanc : 20 €
- 1 stère chêne / frêne non standard : 35 €
- 1 stère chêne / frêne standard : 45 €

CULTURE

Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, propose au Conseil :

▪ Ecomusée du Véron

Une demande de subvention de 22 000 € auprès du Ministère de la Culture dans le cadre du plan « Culture près de chez vous » permettant à l'Ecomusée de recevoir une œuvre majeure de Max ERNST « Capricorne ».

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Projet Artistique et Culturel de Territoire 2017

Le versement du solde des subventions du PACT 2017 aux associations culturelles concernées.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE intervient pour rappeler une observation de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des associations et Madame Ann CHEVALIER l'informe des modalités de contrôle mises en œuvre.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Contrat de Développement Culturel 2018

La répartition des subventions accordées par le Conseil Départemental pour la programmation culturelle du territoire :

Structures	Projet concerné	Aide versée en 2017	Aide à verser pour 2018
La Dive Musique	Festival de musique baroque	945 €	945 €
Accueil en Val de Vienne	Lecture de Rabelais théâtralisées et musicales	140 €	140 €
Autour de Babel	Festival littéraire	1 415 €	1 415 €
Mairie d'Avoine	Saison culturelle et Avoine Zone	2 740 €	2740 €
Association des fêtes de Beaumont en Véron	Festimontois	710 €	710 €
Compagnie du Petit Monde	Saison culturelle	3 370 €	3370 €
Écomusée du Véron	Programme culturel	1 415 €	1 415 €
Médiathèque du Véron	Animations 2015	710 €	710 €
Programmation culturelle de la CC CVL	Actions culturelles Rive gauche de la vienne	355 €	355 €
Total		11 800 €	11 800 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Conservatoire de Musique et de Danse Pierre Tabart – « Ecole Centre 2018 »

Une convention avec le Conseil Départemental permettant de recevoir une subvention de 37 300 € pour le Conservatoire Pierre Tabart.

Accord du Conseil à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, propose au Conseil :

- Une modification du tableau des effectifs portant sur des ajustements d'emplois permanents et non permanents.
- Une convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Commune de Thizay pour 8/35^{ème}.
- Les modalités de prise en charge d'utilisation du Compte Personnel de Formation des agents.
- Une convention avec la Commune d'Herbignac pour établir les modalités de prise en charge d'un Compte Epargne Temps d'un agent muté.
- Une convention avec la Commune de Panzoult pour fixer la répartition financière d'un intervenant musical dans le cadre du RPI Cravant / Panzoult.

Accord du Conseil à l'unanimité sur l'ensemble de ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Conseil de Développement

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE interroge Monsieur Jean-Luc DUPONT sur l'avancée du processus de création d'un Conseil de Développement.

Monsieur Jean-Luc DUPONT lui répond qu'un courrier a été adressé aux associations leur laissant jusqu'au 28 septembre pour répondre ; il ajoute que l'obligation de parité rend ce processus complexe, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ne pouvant pas désigner les représentants des associations à la place de celles-ci.

Il donne pour objectif de présenter la composition de ce Conseil pour la séance du 25 octobre 2018.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE estime qu'il aurait été utile de composer ce Conseil plus rapidement, notamment pour qu'il participe à l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme.

Monsieur Jean-Luc DUPONT lui répond que, conformément aux textes, le PADD du PLU sera présenté au Conseil de Développement pour avis avant sa présentation au Conseil Communautaire.

▪ Fête de l'Agriculture

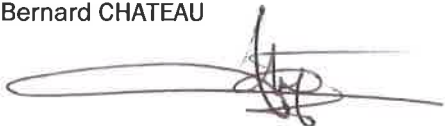
Enfin, à la suite d'une question de Monsieur Michel DESHAYES, Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le Conseil que les jeunes agriculteurs ont été satisfaits de la subvention que le Conseil leur a octroyée pour l'organisation de leur fête en septembre.

- 4 OCT. 2018

Fait à Avoine le

Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le - 4 OCT. 2018

Le Secrétaire de séance
Bernard CHATEAU



Le Président,
Jean-Luc DUPONT

